

Le 23 septembre 2026

PRÉVOYANCE, PLUS QUE QUELQUES JOURS POUR ADHÉRER SANS QUESTIONNAIRE MÉDICAL



Le nouveau contrat de prévoyance de la DGAC, conclu avec la MGAS, est entré en vigueur le 1^{er} mai dernier.

Même si l'adhésion reste facultative, l'UNSA-ICNA recommande fortement aux ICNA d'avoir une couverture prévoyance. Les protections statutaires classiques sont insuffisantes pour couvrir les risques de la vie, et les pertes financières peuvent être accentuées du fait de la part importante des primes dans notre rémunération.

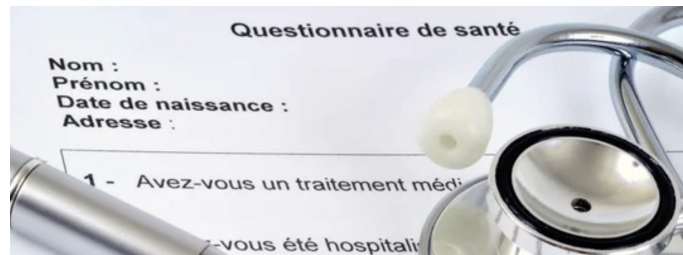
L'accord PSC, signé par l'UNSA, prévoit une adhésion sans questionnaire médical. Cette possibilité est permise pendant 6 mois pour les agents ne bénéficiant pas d'un contrat antérieur. Une échéance théorique fixée à octobre, mais **en pratique ramenée au 30 septembre 2026**, l'adhésion devant impérativement débiter le premier du mois.

Il ne reste donc plus que quelques jours pour adhérer sans questionnaire médical si vous n'aviez pas de prévoyance jusqu'alors.

Pour un agent disposant déjà d'un contrat de prévoyance auprès d'un autre organisme, l'adhésion à la nouvelle prévoyance sans questionnaire médical restera possible jusqu'au 30 avril 2027, pour une prise d'effet au 1^{er} mai 2027. **Après ces dates, l'adhésion restera possible, mais sera soumise à l'évaluation d'un questionnaire de santé.**

BUG MGAS, L'UNSA-ICNA EST INTERVENUE

Certains d'entre vous ont constaté ces derniers jours qu'un questionnaire médical était anormalement exigé lors de leur tentative de souscription en ligne. Cela était contraire aux engagements de l'accord PSC.



L'UNSA-ICNA est immédiatement intervenue auprès de la DGAC et des responsables de la MGAS pour faire respecter les dispositions. Il ne s'agissait manifestement que d'une maladresse : la procédure en ligne a été corrigée et l'adhésion sans questionnaire médical est de nouveau pleinement fonctionnelle depuis hier soir.

QUELLE STRATÉGIE POUR SA COUVERTURE ?

Au regard d'un risque assurantiel, nous sommes une petite population. Pourtant les contrats de prévoyance se multiplient... HFP, MGAS référencée, et maintenant MGAS PSC. Cette situation n'est pas idéale, car elle dilue les cotisations sur plusieurs contrats, qui doivent tous provisionner des réserves, les montants d'indemnisation étant vite importants en cas de sinistre.

L'UNSA-ICNA déplore la prise en charge largement insuffisante de la DGAC à notre prévoyance, aujourd'hui fixée à 7€/mois, qui ne permet pas au contrat MGAS PSC d'avoir une attractivité incontestable, qui aurait réuni tous les agents autour d'un même contrat.

Pour l'UNSA-ICNA, la participation dérisoire de la DGAC à la prévoyance ne permet pas d'envisager quel contrat que ce soit à adhésion obligatoire non plus. Dans l'attente, elle ne peut que rappeler à tous les ICNA l'importance d'avoir une prévoyance, qui couvre la perte de revenus dans les situations où celle-ci est la plus préjudiciable.

Les spécificités de rémunération des ICNA rendent une couverture prévoyance indispensable pour la profession.

MESURE 16 C'est pourquoi l'UNSA-ICNA revendique un accord collectif spécifique pris en charge intégralement par la DGAC avec un haut niveau de couverture, statutaire ou assurantielle, garantissant le maintien total des revenus en cas d'incapacité, d'invalidité ou de perte d'aptitude.

ICNA, informez-vous, rejoignez-nous

Notre site : www.icna.fr | Nous contacter : unsa@icna.fr

